



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL COCKPIT SPRAY
Code de produit : CRX501, AC63F; 50414; 9727030

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Autres produits de nettoyage et d'entretien des véhicules (tous types).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV
Industrieweg 30
3762 EK Soest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-35 7604900
E-mail : msds@kemetyl.com
Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Aérosols, catégorie de danger 1. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3. 1272/2008)

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition d'une forte concentration des vapeurs de dissolvant et gaz peut provoquer a un effet narcotique.

Risques physiques/ chimiques : Extrêmement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis a une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne.

Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H222 Aérosol extrêmement inflammable.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
		H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
		P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
		P280	Porter des gants de protection.
		P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)
: Contient: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one ; 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one ; 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one .
: Contient 2 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Hydrocarbures aliphatiques	15 - 30
Agents de surface non ioniques	< 5
Parfums, 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone, Octylisothiazolinone.	

2.3. Autres dangers



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Autres informations : La classification du produit est basée sur la mélange sans gaz propulsant (en se basant sur point 1.1.3.7 du Règlement CE No. 1272/2008). Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Butaani	10 - < 20	106-97-8	203-448-7		01-2119457610-43
Propane	5 - < 10	74-98-6	200-827-9		
Éthanol	1 - < 5	64-17-5	200-578-6		
Isobutane	0,1 - < 1	75-28-5	200-857-2		
Octaméthylcyclotérasiloxane	0 - < 0,1	556-67-2	209-136-7	PBT, vPvB	
Bronopol	< 0,1	52-51-7	200-143-0		
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,036	2634-33-5	220-120-9		
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	0,0015 - < 0,1	2682-20-4	220-239-6		
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	< 0,0015	26530-20-1	247-761-7		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Butaani	Flam. Gas 1A; Press. Gas	H220; H280	GHS02; GHS04	
Propane	Flam. Gas 1A; Press. Gas	H220; H280	GHS02; GHS04	
Éthanol	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2	H225; H319	GHS02; GHS07	H319 : C >= 50 %
Isobutane	Flam. Gas 1A; Press. Gas	H220; H280	GHS02; GHS04	
Octaméthylcyclotérasiloxane	Flam. Liq. 3; Repr. 2; Aquatic Chronic 1	H226; H361f; H410	GHS02; GHS08; GHS09	M (chronic) = 10
Bronopol	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; Acute Tox. 3; Acute Tox. 3	H312; H315; H318; H335; H400; H410; H301; H331	GHS05; GHS06; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 1
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Skin Sens. 1A; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H315; H318; H317; H330; H400; H410	GHS05; GHS06; GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1 inhalation: ETA = 0,21 mg/l (poussières ou brouillards) oral: ETA = 450 mg/kg pc H317 : C >= 0,036 %



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Skin Sens. 1A; Eye Dam. 1; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H301; H311; H314; H317; H318; H330; H400; H410; EUH071	GHS05; GHS06; GHS07; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 1 H317 : C >= 0,0015 %
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Skin Sens. 1A; Eye Dam. 1; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H301; H311; H314; H317; H318; H330; H400; H410; EUH071	GHS05; GHS06; GHS07; GHS09	M (acute) = 100 M (chronic) = 100 inhalation: ETA = 0,27 mg/l (poussières ou brouillards) dermal: ETA = 311 mg/kg pc oral: ETA = 125 mg/kg pc H317 : C >= 0,0015 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Non applicable.
- Contact cutané : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Risques d'exposition particuliers : Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis à une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne. Ne pas exposer de personnel de sécurité aux aérosols surchauffés. L'eau peut être utilisée pour refroidir l'emballage et éviter l'explosion de l'aérosol.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Lutter contre l'inflammation des aérosols intacts depuis une position protégée. Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Ne pas respirer les vapeurs et/ou les aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. L'accumulation de gaz hautement inflammables peut provoquer un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Ne pas utiliser de la sciure de bois. Récupérer les récipients d'aérosol dans un conteneur approprié. Ne pas percer les récipients d'aérosol. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE *

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Important: Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Stockage : Conserver à l'écart des substances oxydantes. Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais (< 35°), sec et bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et sources de chaleur.

Matériaux d'emballages recommandés : Non applicable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
Butaani	BE	2375	-	-	
	FR	1900	-	-	
	CH	1900	-	-	
Propane	CH	1450	1810	4x15 min.	MAC: UK SuvaPro Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 Belgisch Staatsblad 19 mei 2009; N. 2009 ? 2065
	CH	1800	7200		
	BE	1800	-		
Éthanol		1800	-		MAC: BG, PL, CH, SL, etc
		260	1900		MAC: NL
	BE	1907	-		
	FR	1900	9500		
Isobutane	CH	960	1920	4x15 min., Schwangerschaftsgruppe C	INRS ED984; Juillet 2012 SuvaPro Grenzwerte am Arbeitsplatz 2012
	BE	2383	-		
	CH	1900	-		
		1900	2400		MAC: FI, BE, CH

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Éthanol	Inhalation	1900 mg/m3			950 mg/m3
	Dermale				343 mg/kg bw/day
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation			73 mg/m3	73 mg/m3
Bronopol	Inhalation	2,5 mg/m3	10,5 mg/m3	2,5 mg/m3	3,5 mg/m3
	Dermale	0,008 mg/kg bw	6 mg/kg bw	0,008 mg/kg bw/day	2 mg/kg bw/day
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Inhalation				6.81 mg/m3
	Dermale				0.966 mg/kg bw/day
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Inhalation	0,043 mg/m3		0,021 mg/m3	



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Éthanol	Inhalation Dermale Orale	950 mg/m3			114 mg/m3 206 mg/kg bw/day 87 mg/kg bw/day
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation Orale			13 mg/m3	13 mg/m3 3.7 mg/kg bw/day
Bronopol	Orale Inhalation Dermale	0,6 mg/m3 0,004 mg/kg bw	0,5 mg/kg bw 1,8 mg/m3 2,1 mg/kg bw	0,6 mg/m3 0,004 mg/kg bw/day	0,18 mg/kg bw/day 0,6 mg/m3 0,7 mg/kg bw/day
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Inhalation Dermale				1.2 mg/m3 0.345 mg/kg bw/day
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Inhalation Orale	0,043 mg/m3	0,053 mg/kg bw	0,021 mg/m3	0,027 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Éthanol	Eau	0,96 mg/l	0,79 mg/l	
	Sédiment	3,6 mg/kg	2,9 mg/kg	
	Intermittent water			2,75 mg/l
	STP			580 mg/l
	Soil			0,63 mg/kg
Octaméthylcyclotérasiloxane	Orale			0,72 mg/kg food
	Eau	0.0015 mg/l	0.00015 mg/l	
	Sédiment	3 mg/kg	0.3 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0.54 mg/kg
Bronopol	Orale			41 mg/kg food
	Eau	0.001 mg/l	0,001 mg/l	
	Sédiment	0.021 mg/kg	0.009 mg/kg	
	STP			0,43 mg/l
	Soil			0.21 mg/kg
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Eau	0.00403 mg/l	0.000403 mg/l	
	Sédiment	0.0499 mg/kg	0.00499 mg/kg	
	STP			1.03 mg/l
	Soil			3 mg/kg
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Eau	0.002 mg/l	0.0002 mg/l	
	Sédiment	0.047 mg/kg	0.004 mg/kg	
	Soil			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:4 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:4 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Aérosol.	
Couleur	: Blanc.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 2 - 11,5	
Hydrosolubilité	:	Ingrédients actifs soluble. Propulseur(s) insoluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: Non applicable.	Non mesurable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Extrêmement inflammable.	
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable.	La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température d'auto-inflammation.
Point/intervalle d'ébullition	: Inconnu.	Non mesurable.
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	:	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 1,3 (Butaani)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 19 (Éthanol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température de décomposition thermique.
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	Non mesurable.
Viscosité (40°C)	: Inconnu.	Non mesurable.
Densité de vapeur relative	: Not known	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,86 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et source de chaleur. Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : Non applicable.
- Corrosion/irritation : L'inhalation est improbable. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Aspiration	: Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
Cancérogénicité	: Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	DL50 (orale)	670 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	Irritation de la peau	Irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Fortement irritant		Lapin
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (orale)	30 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	OECD 473	
	Génotoxicité - in vivo	250 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris
	NOAEL (développement, orale)	Non-tératogène		
	NOAEL (fertilité, orale)	24 mg/kg bw/d		Rat
	DL50 (dermale)	> 4115 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	450 mg/kg.d	ATE	
	CL50 (inhalation) - estimation	210 mg/m3	ATE	
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Irritation de la peau	Corrosif.	Patch test	----
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Rat
	NOAEL (orale)	19 mg/kg bw/d	----	Rat
	Irritation des yeux - estimation	Corrosif.		Cobaye
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	----
	Sensibilisation cutanée	620 ug/cm2	OECD 429	Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	100 mg/kg bw/d	----	Souris
	DL50 (dermale)	> 484,5 mg/kg bw	----	Rat
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	DL50 (orale)	120 mg/kg bw	----	Rat
	CL50 (inhalation)	0,34 mg/m3	OECD 403	Rat
	DL50 (orale)	550 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	690 mg/kg bw		Lapin
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	Irritation des yeux	Fortement irritant	----	Lapin
	CL50 (inhalation) - estimation	270 mg/m3	ATE	
	DL50 (dermale) - estimation	311 mg/kg bw	ATE	
DL50 (orale) - estimation	125 mg/kg bw	ATE		
Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 34 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 9 mg/l. Contient 2 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Octaméthylcyclotérasiloxane	CE50 (puce d'eau)	> 0,015 mg/l	EPA OTS 797.1300	Daphnia magna
	NOEC (poisson)	> 0,0044 mg/l.d	-----	Oncorhynchus mykiss
	CL50 (poisson)	> 0,022 mg/l	-----	Oncorhynchus mykiss
	Biodégradation primaire aérobie (%)	3,7 %	-----	
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,0017 mg/l.d		Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 0,022 mg/l		Pseudokirchnerella subcapitata
	Log P(oe) FBC	5,1 12400		
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	CL50 (poisson)	0,14 mg/l	-----	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,18 mg/l	-----	Daphnia magna



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Log P(oe) 2,9000

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Récipient métallique recyclable. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 29 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 1950 . Seulement pour IATA: ID 8000

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : AÉROSOLS . Seulement pour IATA: CONSUMER COMMODITY
Nom d'expédition (IMDG, IATA) : AEROSOLS . Seulement pour IATA: CONSUMER COMMODITY

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 2
Code de classification : 5F
Groupe d'emballage : -
Étiquette de danger : 2,1
Le code de restriction en tunnels : D



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 2,1
Groupe d'emballage : -
EmS (incendie / fuite) : F - D / S - U



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 2,1

Code d' ERG : 9L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit. Un emballage de IATA ID 8000 Consumer Commodity doit porter une marque Air marque de « quantités limitées » et une étiquette de danger de classe 9.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), 75/324/CEE (aérosols) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 249 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam. Aer. 1	: Jugement d'expert.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Gas 1	: Gaz inflammable, catégorie 1.
Flam. Liq. 2	: Liquide inflammable, catégorie 2.
Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 1	: Toxicité aiguë, catégorie 1.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Press. Gas	: Gaz sous pression.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2024-05-23